

CL/190/SR.1
7 juin 2012

COMPTE RENDU

DU

CONSEIL DIRECTEUR

(190^{ème} SESSION)

1^{er} et 5 avril 2012

KAMPALA (*Kampala Serena Conference Centre (KSCC)*)

ORDRE DU JOUR

	<u>Page(s)</u>
1. Adoption de l'ordre du jour (CL/190/A.1 et A.2)	4
2. Approbation du compte rendu de la 189 ^{ème} session du Conseil directeur (CL/189/SR.1)	4
3. Propositions pour l'élection du Président de la 126 ^{ème} Assemblée	4
4. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur	
a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP (CL/190/4a)-R.1 et R.2)	4, 8
b) Situation de certains Membres (CL/190/4b)-P.1)	5, 9
c) Demandes de statut d'observateur (CL/190/4c)-P.1)	6
5. Rapport du Président	
a) Sur ses activités depuis la 189 ^{ème} session du Conseil directeur (CL/190/5a)-R.1)	6
b) Sur les activités du Comité exécutif	6, 9
6. Rapport annuel du Secrétaire général sur les activités de l'UIP en 2011	7
7. Rapports sur de récentes conférences et réunions spécialisées de l'UIP	
a) Conférence régionale sur le thème <i>Défense nationale et régionale et questions de sécurité en Amérique latine : le rôle des parlements</i> (CL/190/7a)-R.1)	10
b) Atelier parlementaire régional intitulé <i>Contrôle parlementaire du secteur de la sécurité : Disséminer les meilleures pratiques dans les Etats membres de la CEDEAO</i> (CL/190/7b)-R.1)	10
c) Audition parlementaire conjointe UIP-ONU aux Nations Unies (CL/190/7c)-R.1)	10
d) Réunion parlementaire à l'occasion du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement (CL/190/7d)-R.1)	11
e) Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP17/CMP7) (CL/190/7e)-R.1)	11
f) Réunion parlementaire à l'occasion de la 56 ^{ème} session de la Commission de la condition de la femme (CL/190/7f)-R.1)	11
8. Coopération avec le système des Nations Unies (CL/190/8-R.1)	12
9. Mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2012-2017	13
10. Résultats financiers de l'exercice 2011 (CL/190/10-R.1, R.2 et R.3)	14

	<u>Page(s)</u>
11. Action de l'UIP pour renforcer la démocratie et les institutions parlementaires	15
12. Activités des organes pléniérs et comités spécialisés	
a) Réunion des Femmes parlementaires (CL/190/12a)-R.1 et R.2)	16
b) Comité des droits de l'homme des parlementaires	
i) Election de deux membres titulaires et d'un membre suppléant (CL/190/12b)-P.1 à P.4)	17
ii) Rapports du Comité (CL/190/12b)-R.1 à R.3)	17
c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	
i) Election d'un membre suppléant (CL/190/12c)-P.1)	27
ii) Rapport du Comité (CL/190/12c)-R.1)	27
d) Groupe de facilitateurs concernant Chypre (CL/190/12d)-R.1)	27
e) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	
i) Election de trois membres titulaires et de quatre membres suppléants (CL/190/12e)-P.1 et P.2)	27
ii) Rapport du Comité (CL/190/12e)-R.1)	28
f) Groupe du partenariat entre hommes et femmes (CL/190/12f)-R.1)	29
g) Groupe consultatif sur le VIH/sida (CL/190/12g)-R.1)	30
13. 127 ^{ème} Assemblée de l'UIP (Québec, 21-26 octobre 2012) (CL/190/13-P.1 et P.2)	31
14. Prochaines réunions interparlementaires (CL/190/14-P.1)	32
a) Réunions statutaires (CL/190/14a)-P.1)	32
b) Réunions spécialisées et autres (CL/190/14b)-P.1)	33
15. Elections au Comité exécutif (CL/190/15-P.1)	33

PREMIERE SEANCE

Dimanche 1^{er} avril 2012

La réunion est ouverte à 9 h.20 sous l'autorité du Président de l'Union interparlementaire, M. A. Radi (Maroc).

Point 1 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(CL/190/A.1)

L'ordre du jour provisoire révisé figurant dans le document CL/190/A.1 est adopté.

Point 2 de l'ordre du jour

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA 189^{ème} session DU CONSEIL DIRECTEUR

(CL/189/SR.1)

*Le **Président** dit que la délégation japonaise a demandé que les noms de Mme C. Nihimura et de M. S. Ohsaka soient ajoutés à la liste des participants à la 189^{ème} session du Conseil directeur, tenue à Berne. La version PDF du compte rendu affichée sur le site de l'UIP a été modifiée en conséquence.*

Le compte rendu de la 189^{ème} session du Conseil directeur, ainsi modifié, est approuvé.

Point 3 de l'ordre du jour

PROPOSITIONS POUR L'ELECTION DU PRESIDENT DE LA 126^{ème} ASSEMBLEE

*Mme **M. Mensah-Williams (Namibie)** propose que la Présidente du Parlement de la République ougandaise, Mme Rebecca Kadaga, soit désignée par le Conseil pour présider la 126^{ème} Assemblée.*

Le Conseil directeur approuve cette désignation par acclamation.

Point 4 de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP ET AU STATUT D'OBSERVATEUR

a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP

(CL/190/4a)-R.1)

*Le **Président** dit que l'UIP continue à encourager les parlements non membres à adhérer à l'Organisation, et il exprime l'espoir que les demandes d'affiliation des Parlements du Myanmar et du Soudan du Sud seront parachevées à temps pour que le Conseil puisse les approuver avant la fin de la session. Le Conseil est saisi d'une demande d'affiliation présentée en bonne et due forme par le Parlement d'Haïti, qui a cessé d'être Membre en 1986 du fait de*

la dissolution du Parlement de l'époque. Par la suite, l'UIP est restée en contact avec les autorités haïtiennes et, dans les années 1990, elle a mis en œuvre un programme de renforcement des capacités de l'institution parlementaire en Haïti. Le Président croit savoir que le Conseil directeur souhaite approuver la recommandation du Comité exécutif concernant la demande haïtienne, telle qu'elle figure dans le document CL/190/4a)-R.1 et, partant, réadmettre le Parlement haïtien à l'UIP.

Il en est ainsi décidé.

M. A. Riché (Haïti) dit que sa délégation est profondément touchée par ce soutien résolu qui permet au Parlement haïtien de reprendre sa place au sein de l'UIP. Le combat ardu que mène Haïti en faveur de la démocratie depuis la fin de la dictature a été rendu plus difficile encore par les conséquences du tremblement de terre qui a frappé le pays en 2010. L'espoir demeure néanmoins qu'Haïti n'aura plus jamais à endurer les situations politiques qui ont prévalu durant les années passées. Le pays a célébré récemment le 208^{ème} anniversaire de son indépendance, ainsi que la création de son parlement en 1806, ce qui en fait l'un des plus anciens au monde. Le Parlement est donc pleinement conscient de l'importance d'une interaction étroite entre parlements et citoyens. Il se réjouit à la perspective de reprendre sa collaboration avec l'UIP.

Le Président ajoute qu'une demande de statut de Membre associé a été adressée à l'UIP par le Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Il croit savoir que le Conseil souhaite également approuver la recommandation du Comité exécutif à cet égard figurant dans le document CL/190/4a)-R.1, et répondre ainsi favorablement à cette demande.

Il en est ainsi décidé.

b) Situation de certains Membres

(CL/190/4b)-P.1)

Le Président dit que les membres du Comité exécutif sont très préoccupés par la situation au Mali et ont unanimement condamné le coup d'Etat qui s'y est produit le 22 mars 2012. La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) accompagne les négociations visant à rétablir les institutions démocratiques dans ce pays. Pour sa part, l'UIP continuera à suivre l'évolution de la situation tout au long de l'Assemblée et soumettra une recommandation formelle concernant l'affiliation du Parlement malien à l'UIP à la dernière séance du Conseil.

En ce qui concerne l'examen des évolutions intervenues dans un certain nombre de pays, en particulier dans la région arabe, le Comité exécutif a noté avec satisfaction que des élections libres et régulières s'étaient tenues en Egypte et en Tunisie, et que les deux pays ont désormais des parlements qui fonctionnent. Le Comité s'est réjoui d'accueillir à Kampala la délégation de la nouvelle législature égyptienne. Il a par ailleurs rendu hommage aux citoyens d'autres pays de la région, notamment Bahreïn, la Libye, la République arabe syrienne et le Yémen, pour le courage et la détermination dont ils ont fait preuve en appelant à une gouvernance plus démocratique. Dans le cas de la Libye, le Comité a noté que, malgré l'absence de parlement, un processus de transition démocratique était en cours et que des élections se tiendraient plus tard dans l'année. Convaincue qu'il importait de soutenir le peuple libyen engagé dans ce processus, l'UIP est disposée à apporter une assistance à ce pays pour la mise en place d'un parlement fort et démocratique. Le Comité suivra de près la situation et rendra un rapport intérimaire à la prochaine session du Conseil à Québec. Dans l'intervalle, il estime que le statut de Membre de la Libye doit être maintenu dans l'espoir que des élections s'y tiendront, comme cela a été annoncé.

En ce qui concerne le cas du Parlement bolivien, qui doit des arriérés de contributions à l'UIP, le Comité a constaté avec plaisir que des paiements suffisants avaient été faits récemment pour annuler les arriérés du Parlement pour l'année 2008. La Bolivie reste néanmoins passible de suspension en vertu de l'Article 5.3 des Statuts de l'UIP. Le Secrétaire général écrira au Parlement pour lui faire savoir que, faute de versement au plus tard en octobre 2012, le Comité exécutif devra, à contrecœur, recommander la suspension du Parlement bolivien à la 127^{ème} Assemblée à Québec.

c) Demandes de statut d'observateur

(CL/190/4c)-P-1)

Le Président dit que le Comité exécutif a reçu du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme une demande de statut d'observateur. Il croit savoir que le Conseil souhaite approuver la recommandation du Comité à ce propos, telle qu'elle figure dans le document CL/190/4c)-P.1, et accéder ainsi à cette demande.

Il en est ainsi décidé.

Le Président dit que le Comité exécutif recommande en outre que World Vision International soit invitée à suivre les travaux de l'Assemblée. Cette organisation travaille en étroite collaboration avec l'UIP sur les questions relatives aux femmes et aux enfants mais elle ne bénéficie pas du statut d'observateur permanent aux Assemblées de l'UIP. Il croit comprendre que le Conseil souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Point 5 de l'ordre du jour

RAPPORT DU PRESIDENT

a) Sur ses activités depuis la 189^{ème} session du Conseil directeur

(CL/190/5a)-R.1)

Le Président donne lecture de son rapport sur ses activités depuis la 189^{ème} session du Conseil directeur, figurant dans le document CL/190/5a)-R.1.

b) Sur les activités du Comité exécutif

Le Président dit que le Comité exécutif a déjà tenu deux séances à Kampala et qu'il siégera une nouvelle fois afin de terminer l'examen de son ordre du jour. La plupart des questions traitées sont couvertes par des points qui sont aussi à l'ordre du jour du Conseil et le Président fera donc rapport sur ces questions au titre des points correspondants. Le Sous-Comité des finances, mis en place par le Comité exécutif pour traiter en détail des questions financières, a tenu sa première réunion à Kampala. Il a siégé pendant une journée entière et a examiné un certain nombre de points, dont les résultats financiers de l'exercice 2011, le rapport du vérificateur extérieur et la situation financière de l'UIP. Il a en outre passé en revue la préparation du budget de 2013 et il réfléchit à d'autres manières de financer les activités de l'UIP. Toutes ces questions importantes seront examinées par le Conseil à sa prochaine séance.

Point 6 de l'ordre du jour

RAPPORT ANNUEL DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES ACTIVITES DE L'UIP EN 2011

Le Secrétaire général, rendant compte des activités menées par l'UIP en 2011, dit que l'édition 2012 de la Carte sur les femmes en politique, produite conjointement avec ONU Femmes, a été lancée un mois plus tôt à la faveur de la 56^{ème} session de la Commission de la condition de la femme. Il ressort de l'analyse statistique de la carte, illustrée par une présentation audiovisuelle, que le pourcentage mondial moyen des femmes au Parlement s'établissait à 19,5 pour cent en janvier 2012, soit une progression de 75 pour cent depuis 1995, mais une augmentation annuelle moyenne navrante d'à peine 0,5 pour cent. A ce rythme, il faudra attendre 2073 pour atteindre la parité hommes-femmes. On observe de fortes disparités régionales, les pays nordiques se situant en haut de tableau et les pays arabes et les pays insulaires du Pacifique en bas de tableau. A travers le monde, la proportion de femmes atteint au moins 30 pour cent dans 49 assemblées mais elle demeure inférieure à 10 pour cent dans 61 assemblées. Grâce à la transition démocratique en cours dans la région arabe, on pourrait néanmoins atteindre l'objectif minimum de 30 pour cent et certaines évolutions positives observées dans des pays insulaires du Pacifique passent par l'adoption de mesures volontaristes. Au niveau mondial, le nombre total de femmes ministres s'accroît mais à un rythme lent. Le plus souvent, elles détiennent des portefeuilles couvrant les affaires sociales, la famille et la jeunesse, les affaires féminines ou l'éducation. Le nombre des présidentes de parlement a augmenté, lui aussi, de façon constante pour atteindre le chiffre record de 41, et le nombre de femmes chefs d'Etat, soit 17, a presque doublé en 15 ans. Les facteurs influant sur l'accès des femmes aux mandats électifs sont les systèmes électoraux et les structures des partis, l'application de mesures spéciales ou quotas, et le fait que les partis politiques ne proposent pas suffisamment de candidatures féminines aux élections. Les parlementaires sont invités à faire usage des statistiques de la carte, qui sera bientôt disponible dans trois autres langues, et à communiquer à l'UIP des informations sur les initiatives prises dans leur pays pour promouvoir la participation politique des femmes.

En ce qui concerne son rapport intitulé *L'UIP en 2011*, le Secrétaire général précise que les activités de l'UIP durant l'année écoulée, inspirées par le mot d'ordre "De la démocratie, encore de la démocratie, toujours plus de démocratie", ont privilégié la démocratie et le renforcement des parlements, fil conducteur de la stratégie quinquennale adoptée à la 125^{ème} Assemblée à Berne. Dans ces domaines d'activité, l'UIP peut se prévaloir d'une expertise incomparable en raison de l'étendue des connaissances que possèdent ses Membres. Elle a donc joué un rôle décisif dans l'assistance apportée à différents parlements du monde arabe, ainsi qu'à celui des Maldives, et elle agira de même au Myanmar et au Soudan du Sud. Les activités se sont poursuivies en ce qui concerne les programmes sur le partenariat entre hommes et femmes et sur les droits de l'homme, deux autres piliers de l'UIP. Le rapport du Secrétaire général traite plus en détail des activités entreprises, dont certaines seront examinées au titre d'autres points de l'ordre du jour.

En conclusion, le Secrétaire général annonce que 216 membres du Conseil directeur participent à la réunion en cours et que le quorum de 109 est donc atteint pour la séance.

La séance est levée à 10 h.05

DEUXIEME SEANCE

Jeudi 5 avril 2012

(Matin)

La réunion est ouverte à 10 h.10 sous l'autorité du Président de l'Union interparlementaire, M. A. Radi (Maroc).

Point 4 de l'ordre du jour

(suite)

QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP

a) **Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP**

(CL/190/4a)-R.2)

Le Président dit que, depuis la première séance de la session du Conseil, des demandes d'affiliation à l'UIP ont été présentées par les Parlements du Myanmar et du Soudan du Sud. Au cours de l'année écoulée, il y a eu au Myanmar de profondes réformes politiques, un parlement bicaméral a été mis en place et des élections partielles destinées à pourvoir les sièges vacants au Parlement se sont tenues récemment. Au cours des 12 mois écoulés depuis sa création, le Parlement a adopté une réforme législative majeure. Le Président croit savoir que le Conseil directeur souhaite approuver la recommandation du Comité exécutif en ce qui concerne la demande du Parlement du Myanmar, telle qu'elle figure dans le document CL/190/4a)-R.2, et le réadmettre ainsi à l'Union interparlementaire.

Il en est ainsi décidé.

M. M. Nyein (Myanmar) dit que sa délégation est sincèrement reconnaissante à l'UIP de cette décision. Lors de sa visite au Myanmar en mars 2012, le Secrétaire général de l'UIP a pu observer par lui-même le fonctionnement du Parlement et en a soutenu la démarche de réaffiliation. Fort de son appartenance à l'UIP, le Parlement du Myanmar pourra nouer de précieux contacts dans le cadre des échanges avec d'autres parlements et s'engager dans la coopération internationale au niveau parlementaire. Le Parlement n'ignore rien des idéaux portés par une instance aussi importante et prestigieuse que l'UIP et se conformera à ses Statuts.

Le Président, se référant à la deuxième demande d'affiliation, dit que le Parlement du Soudan du Sud est une autre institution parlementaire très jeune d'un Etat nouvellement indépendant. Il croit comprendre que le Conseil directeur entend aussi approuver la recommandation du Comité exécutif à l'égard de cette demande, telle qu'elle figure dans le document CL/190/4a)-R.2 et, par conséquent, affilier le Parlement du Soudan du Sud à l'Union interparlementaire.

Il en est ainsi décidé.

M. O.A. Nyikwec (Soudan du Sud) dit sa gratitude à l'UIP d'avoir admis le Parlement du Soudan du Sud. Plus jeune parlement dans le monde, il s'efforcera de suivre l'exemple que donnent des parlements plus anciens, et il souhaite bénéficier de programmes de renforcement de ses capacités à cette fin. Il s'engage de la même façon à se conformer aux buts et aux Statuts de l'UIP et à s'acquitter de ses responsabilités en tant que Membre de l'Organisation.

Le Président souhaite la bienvenue à ces deux parlements.

Le Secrétaire général ajoute que, pour donner suite aux demandes des deux Parlements souhaitant bénéficier d'un appui technique pour le renforcement de leurs capacités, l'UIP devra commencer par une évaluation de leurs besoins conduite par un groupe d'experts détachés par un certain nombre de parlements. Sur la base de cette évaluation, l'UIP pourra entreprendre de mobiliser et de coordonner, auprès de ses Membres, un appui à ces deux parlements en vue de mettre en place un programme ambitieux au moment où se tiendra la 127^{ème} Assemblée, en octobre. La mission au Myanmar aura lieu à la fin du mois en cours et le programme de la mission au Soudan du Sud est en voie d'achèvement.

b) Situation de certains Membres

Le Président, faisant suite à son précédent rapport au Conseil sur la situation au Mali, dit que des négociations intensives se sont poursuivies sous l'égide de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et qu'un accord devrait être trouvé rapidement en vertu duquel les militaires rendraient le pouvoir aux autorités civiles et les institutions démocratiques seraient rétablies. Dans ces conditions, le Comité exécutif a recommandé qu'aucune mesure ne soit prise à propos du statut de Membre de l'Assemblée nationale du Mali. Elle restera donc Membre de l'UIP et le Comité continuera à suivre la situation dans ce pays. Une déclaration de la présidence de l'Assemblée sur le Mali sera rédigée pour diffusion à la dernière séance de l'Assemblée afin qu'il en soit donné lecture au nom des délégués présents à Kampala.

Point 5 de l'ordre du jour (suite)

RAPPORT DU PRESIDENT

b) Sur les activités du Comité exécutif

Le Président dit que le Comité exécutif s'est réuni la veille afin de parachever l'examen de son ordre du jour, dont la plupart des points sont couverts par des points à l'ordre du jour du Conseil. Le Conseil sera donc saisi des rapports sur ces questions au titre des points correspondants. En ce qui concerne la Caisse de prévoyance résiduelle instituée en 2005 pour les 11 anciens membres du personnel qui recevaient des pensions de l'UIP à cette date, le Comité exécutif a décidé de confier à nouveau à M. Josef Winkler (Allemagne) la tâche difficile de présider le Comité de gestion de la Caisse. M. Winkler fera rapport au Comité exécutif à l'Assemblée de Québec sur la prochaine réunion du Comité de gestion.

En ce qui concerne les finances de l'UIP et la préparation du budget pour 2013, le Comité exécutif a décidé que, pour maintenir les contributions des Membres au niveau de 2012, les seules options possibles consistaient soit à réduire les dépenses, soit à augmenter les contributions volontaires. Le Sous-Comité des finances se réunira en mai afin de discuter de l'impact budgétaire de celles des activités prévues par la stratégie quinquennale de l'UIP qui ont été jugées prioritaires par les Groupes géopolitiques. Le Comité exécutif tiendra par ailleurs une réunion extraordinaire pour examiner le budget. Le Président demande aux Membres de prêter main forte aux initiatives de l'UIP visant à accroître le montant des contributions volontaires en vue d'atteindre les objectifs visés dans la stratégie.

Point 7 de l'ordre du jour

RAPPORTS SUR DE RECENTES CONFERENCES ET REUNIONS SPECIALISEES DE L'UIP

- a) **Conférence régionale sur le thème "*Défense nationale et régionale et questions de sécurité en Amérique latine : le rôle des parlements*"**
(CL/190/7a)-R.1)

M. J.M. Corzo Román (Colombie), faisant rapport sur cette conférence régionale tenue à Bogotá (Colombie) les 21 et 22 novembre 2011 pour débattre du rôle des parlements dans le traitement des questions de défense nationale et régionale et des questions de sécurité en Amérique latine, dit que la forte participation des parlementaires de la région atteste leur attachement à la coopération sur ces dossiers. Parmi les questions de défense et de sécurité soulevées dans ce contexte figurent la prolifération de la criminalité organisée sur le continent américain, les tensions bilatérales et le rôle des forces armées nationales et des services de police, qui doivent rendre compte de leur action devant le Parlement. Parmi les conclusions de la Conférence, il y a l'idée que les parlementaires doivent agir au nom des citoyens en soulevant ces questions au Parlement, au lieu de les traiter comme un sujet tabou pour des raisons de sécurité nationale. Le compte rendu complet de la réunion est paru sous la cote CL/190/7a)-R.1.

- b) **Atelier parlementaire régional intitulé "*Contrôle parlementaire du secteur de la sécurité : Disséminer les meilleures pratiques dans les Etats membres de la CEDEAO*"**
(CL/190/7b)-R.1)

Mme A. Kaboré-Koala (Burkina Faso), présentant le rapport sur l'Atelier parlementaire régional qui s'est tenu à Bamako (Mali), les 28 et 29 novembre 2011, dit que cette réunion a été organisée dans le cadre de l'initiative conjointe UIP-Centre pour le contrôle démocratique des forces armées - Genève (DCAF), qui vise à renforcer le rôle des parlements en la matière et à veiller à ce que les commissions parlementaires de la défense et de la sécurité possèdent le savoir-faire et l'expertise nécessaires pour élaborer une législation appropriée et superviser le secteur de la sécurité. Les questions examinées par la cinquantaine de participants de la région de la CEDEAO portaient sur les mécanismes de contrôle à mettre en place et sur les orientations stratégiques pour une mise en œuvre effective. Des recommandations ont été mises au point dans trois grands domaines : nouer des alliances; les pouvoirs de décision budgétaire des parlements; et l'intégration systématique de la dimension de genre dans le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité. La mise en place de mécanismes nationaux et régionaux de suivi de la mise en œuvre de ces recommandations a également été proposée.

- c) **Audition parlementaire conjointe UIP-ONU aux Nations Unies**
(CL/190/7c)-R.1)

Le Secrétaire général, présentant le rapport sur l'Audition parlementaire annuelle tenue à New York les 28 et 29 novembre 2011, dit qu'elle a donné lieu à un échange fructueux d'informations et à la confrontation des expériences des uns et des autres : diplomates de haut rang, parlementaires, représentants de la société civile et universitaires. Centré sur la question du renforcement du principe de responsabilité en politique, le débat, très animé, a porté sur quatre thèmes : le rôle de l'Assemblée générale des Nations Unies dans le renforcement de la responsabilité au niveau mondial; la participation des jeunes au processus démocratique; la

reddition de comptes dans la gestion des fonds publics; et le renforcement des liens entre institutions nationales et société civile. Ce débat a ouvert la voie au thème global retenu pour l'Assemblée à Kampala, à savoir combler le fossé entre les parlements et les citoyens. Les travaux de l'Audition sont reflétés en détail dans l'annexe du document CL/190/7c)-R.1.

d) Réunion parlementaire à l'occasion du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement
(CL/190/7d)-R.1)

M. H.-M. Won (République de Corée), présentant le rapport sur le Forum parlementaire tenu à Busan (République de Corée), le 29 novembre 2011, dit que ce forum, organisé par l'UIP, l'Association des parlementaires européens avec l'Afrique (AWEPA) et l'Assemblée nationale de son pays, avait essentiellement pour but de mettre au point un message parlementaire à l'intention du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide. Parmi les principaux arguments avancés, il y avait l'idée que les parlements devaient être reconnus comme des institutions clés de l'Etat qui jouaient un rôle de premier plan dans le développement, notamment en raison de leur mission de contrôle de l'action des gouvernements. Pour que l'aide au développement non seulement ne nuise pas au développement mais, en fait, le soutienne utilement, le Forum parlementaire a identifié sept questions cruciales à traiter, qui sont énoncées dans l'annexe au document CL/190/7d)-R.1. Le Forum parlementaire a en outre préconisé que des parlementaires fassent partie des structures centrales de coordination post-Busan et indiqué qu'il fallait réfléchir au moyen d'intensifier leur implication dans les futurs processus sur l'efficacité de l'aide.

e) Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP17/CMP7)
(CL/190/7e)-R.1)

M. M.V. Sisulu (Afrique du Sud), faisant rapport sur la réunion parlementaire tenue le 5 décembre 2011 à Durban, en Afrique du Sud, parallèlement à la 17^{ème} Conférence des Parties (COP17) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), dit qu'y ont pris part 275 délégués, dont 170 parlementaires, de plus de 40 pays et de quatre organisations internationales. Le succès de cette réunion montre à quel point il importe d'inclure des parlementaires, si possible, dans les délégations nationales aux grandes réunions, non seulement par souci de réduction des coûts, mais aussi comme moyen de mettre en valeur les efforts nationaux. En transmettant à la Présidente de la COP17 le texte du document final, annexé au document CL/190/7e)-R.1, le Président de l'UIP à l'époque a appelé l'attention sur le paragraphe 7 du texte, où les grandes économies sont invitées à honorer leurs engagements au titre de l'Accord de Cancún, notamment leurs obligations découlant du Protocole de Kyoto, en attendant la mise en place d'un cadre global. La réunion a également réaffirmé la volonté de l'UIP de travailler avec d'autres parties prenantes à la recherche de solutions à long terme durables aux menaces mondiales pesant sur l'environnement.

f) Réunion parlementaire à l'occasion de la 56^{ème} session de la Commission de la condition de la femme
(CL/190/7f)-R.1)

Mme M. Mensah-Williams (Namibie), présentant le rapport sur la Journée parlementaire organisée par l'UIP et l'Organisation des Nations Unies à la faveur de la 56^{ème} session de la Commission de la condition de la femme, dit que cette réunion, tenue le

29 février 2012, a rassemblé plus de 120 parlementaires de 41 pays qui ont fait le point, avec leurs interlocuteurs, sur le rôle des parlements dans l'autonomisation des femmes rurales, sur l'identification des difficultés rencontrées par ces femmes et sur la mise en valeur des mécanismes et initiatives parlementaires propres à surmonter ces difficultés. Les participants se sont en outre efforcés d'apporter une contribution parlementaire aux débats de la Commission. Les deux principaux thèmes de discussion en étaient l'émancipation politique des femmes rurales, notamment le rôle des parlements pour mieux refléter leurs attentes et leurs intérêts, et les priorités liées aux questions juridiques pour les femmes rurales : la lutte contre les discriminations juridiques visant les femmes, et l'accès à la santé. Deux réunions informelles tenues le 1^{er} mars ont mis l'accent sur la place des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour les femmes en politique, et sur le thème des parlements sensibles aux questions de genre. L'édition 2012 de la Carte des femmes en politique - outil précieux permettant aux parlementaires, entre autres, d'évaluer la place qu'occupent les femmes dans la gestion de la chose publique - a été lancée à l'occasion de cette session de la Commission. Enfin, les participants ont convenu que le moment était venu pour celles qui représentent la moitié de la population mondiale de détenir aussi la moitié du pouvoir dans le monde.

Point 8 de l'ordre du jour

COOPERATION AVEC LE SYSTEME DES NATIONS UNIES

(CL/190/8-R.1)

Le Secrétaire général, présentant la liste des activités menées en coopération avec le système des Nations Unies entre octobre 2011 et mars 2012 (document CL/190/8-R.1), dit que l'éventail des activités qui y sont décrites est indicatif de l'action menée pour doter les travaux de l'Organisation des Nations Unies d'une dimension parlementaire, initiative prioritaire dans la stratégie récemment adoptée par l'UIP. Dans ce domaine d'activité stratégique qu'est la gouvernance économique mondiale, l'UIP va promouvoir une responsabilisation plus poussée des institutions de Bretton Woods vis-à-vis des parlementaires afin de renforcer l'intervention parlementaire dans la sphère économique et financière. A ce propos, la résolution établie par la deuxième Commission permanente lors de l'Assemblée prévoit des initiatives propres à renforcer la responsabilisation des institutions financières mondiales. De plus, le contrôle parlementaire des prêts gouvernementaux externes et dispositifs apparentés a été le thème d'un atelier tenu la veille où l'on a examiné les conclusions d'une enquête mondiale menée conjointement par l'UIP, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) sur l'autorité juridique des parlements en matière de ratification de ces prêts, et sur les bonnes pratiques de supervision de l'approbation de ces prêts et dispositifs apparentés. L'idée qui l'a emporté chez les participants était que les parlements exerçaient une influence insuffisante sur les institutions de Bretton Woods et qu'il restait beaucoup à faire pour renforcer le contrôle parlementaire sur les processus de prêt, notamment par l'implication précoce des parlements dans les négociations des prêts. Les parlementaires étaient donc très favorables à ce que l'Union interparlementaire développe son activité dans ce domaine.

S'agissant de la session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui se tiendra en mai 2012, le Secrétaire général dit qu'elle consacrera un point de son ordre du jour exclusivement à l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP, ce qui est sans précédent. En effet, pendant de nombreuses années, l'Assemblée générale n'a débattu de ce point que dans le cadre plus large de la coopération entre l'ONU et diverses organisations internationales et régionales. Le Secrétaire général invite donc les Membres à emprunter les voies qui s'offrent à eux pour faire connaître leurs vues sur ce sujet

aux délégations nationales qui participeront au débat du 29 mai, au cours duquel le Président de l'UIP interviendra. Le texte d'un projet de résolution pour adoption à l'issue du débat a été distribué au Conseil. Ce projet a été établi en consultation avec le Secrétariat de l'ONU et les Etats membres sur la base de résolutions adoptées antérieurement par l'Assemblée générale sur le thème de la coopération entre l'ONU et l'UIP. L'apport des Groupes géopolitiques est lui aussi souhaité. Les propositions de modifications et d'ajouts au texte antérieur, qui apparaissent en caractères gras dans le texte, portent sur des questions telles que les initiatives visant à promouvoir la mise en place d'une composante parlementaire dans les grands processus internationaux, sur le modèle du volet parlementaire de la Conférence sur les pays les moins avancés tenue à Istanbul en 2011. Et, ne serait-ce que pour refléter les progrès et les évolutions intervenus au fil des ans, le texte recommande la conclusion d'un nouvel Accord de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'UIP. Le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies va piloter et coordonner les démarches à New York en diffusant le texte auprès des Etats membres afin d'en obtenir commentaires et parrainage. Les Membres de l'UIP sont invités eux aussi à mobiliser un soutien à ce texte. Les Membres seront tenus informés de toute modification qui y serait apportée ultérieurement.

Le Président informe les membres du Conseil que durant l'Assemblée doivent être pourvus un certain nombre de postes vacants au Groupe consultatif de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies, dont les membres sont nommés par le Président de l'UIP après consultation des Groupes géopolitiques. Ces consultations ont eu lieu à Kampala et, sur recommandation des Groupes géopolitiques, le Président a nommé les membres suivants : pour le Groupe africain, MM. S. Derradji (Algérie) et A.A. Doguwa (Nigéria); pour le Groupe arabe, M. E. El-Erian (Egypte); pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, M. J.C. Mahia (Uruguay), et pour le Groupe des Douze Plus, MM. D. Dawson (Canada), J. Moscoso del Prado (Espagne) et P. Martin-Lalande (France).

Le Comité exécutif a adressé ses félicitations aux nouveaux titulaires mais a noté, en le déplorant, que seuls des hommes avaient été désignés, ce qui n'était pas de bon augure pour cet objectif stratégique qu'est la parité dans les structures de l'UIP. Le Comité a donc exhorté les Groupes géopolitiques à proposer à l'avenir des candidatures féminines. Le Président suivra de près ce point lorsque le Conseil siégera en octobre.

Point 9 de l'ordre du jour

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE L'UIP POUR 2012-2017

Le Président dit que la décision a été prise d'inscrire à l'ordre du jour de chaque session du Comité exécutif sur les cinq prochaines années un point relatif à la mise en œuvre de la stratégie que l'UIP a adoptée en octobre 2011. Le Comité s'y est attelé en se concentrant sur les volets de la stratégie qui appelle un renforcement, notamment les trois derniers objectifs stratégiques. Une discussion a été engagée sur le format de la seconde Assemblée de l'année et sur le fonctionnement des Commissions permanentes et de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies. Cette discussion se poursuivra lors de la session extraordinaire du Comité exécutif plus tard dans l'année et le Comité devrait être en mesure de faire des recommandations au Conseil à la prochaine Assemblée, à Québec.

Le Comité exécutif a par ailleurs été tenu informé par la nouvelle Directrice de la communication des plans en cours d'élaboration pour la mise en œuvre de la stratégie de communication de l'UIP et il se réjouit à la perspective de leur mise en pratique. Enfin, le Comité a débattu de la politique future de l'UIP sur l'intégration du genre dans toute l'Organisation. Le moteur de cette politique serait le travail du Groupe de partenariat entre

hommes et femmes, dont le Conseil sera plus amplement informé au titre du point correspondant de l'ordre du jour.

Point 10 de l'ordre du jour

RESULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2011

(CL/190/10-R.1 à R.3)

Le Secrétaire général, présentant le rapport financier et les états financiers vérifiés (CL/190/10-R.1), appelle l'attention sur les chiffres des recettes et dépenses, figurant au tableau 1 du document, et sur l'analyse des recettes par source, des dépenses par division et des dépenses par catégorie. L'excédent d'exploitation, soit près de CHF 423 000, est en grande partie généré par les économies réalisées durant l'exercice 2011, même si la faiblesse du dollar des Etats-Unis a aussi joué un rôle. Le Vérificateur externe nommé en octobre 2011, à savoir le Contrôle fédéral suisse des finances, a rendu un avis favorable concernant les états financiers de l'UIP, qui ont été audités conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (Normes IPSAS). S'enorgueillissant de se conformer aux normes comptables les plus élevées, l'UIP a donné suite à la recommandation du Vérificateur externe d'abandonner les Normes comptables du système des Nations Unies au profit des Normes IPSAS, qui sont les normes comptables les plus rigoureuses pour le secteur public. Aussi de nombreux ajustements dans la présentation des états financiers ont-ils dû être opérés, même si des dispositions restent à prendre pour garantir la conformité aux Normes IPSAS à la clôture de l'exercice 2012 dans trois domaines : le mode de présentation du système d'imposition interne; la valorisation des locaux de l'UIP; et les incidences actuarielles de la Caisse de prévoyance résiduelle et toutes autres obligations envers les futurs retraités. Le Secrétaire général exprime la gratitude de l'UIP au Contrôle fédéral suisse des finances pour le temps et les ressources considérables qu'il a consacrés à sa tâche. La vérification effectuée est la plus complète qui ait été menée en deux décennies.

M. D. Pacheco (Portugal), Vérificateur interne, appelle l'attention sur le rapport des Vérificateurs internes (CL/190/10-R.2) et ajoute qu'il souhaite mettre l'accent sur trois questions : la nécessité d'une étude actuarielle afin de déterminer l'impact de la Caisse de prévoyance résiduelle sur la situation financière de l'UIP; la nécessité éventuelle d'un soutien à la mise en place des mesures requises pour appliquer intégralement le système IPSAS, et l'obligation qu'ont tous les Membres de verser ponctuellement leurs contributions. Le moment est venu de revoir le système en vigueur qui fait que les Membres présentant des arriérés ne sont pas systématiquement privés de leurs droits de vote et peuvent éviter une suspension en payant leurs arriérés de contributions à la dernière minute.

M. H. Tajam (Uruguay), Vérificateur interne, faisant référence à la section B du rapport, dit que l'excédent net de CHF 422 874 pour 2011 - en hausse - est le résultat d'une baisse des dépenses s'expliquant en partie par des économies non négligeables sur les traitements. Le budget des contributions volontaires a été surestimé et il s'ensuit que les recettes du programme sont plus faibles que prévu. Le budget 2012 a donc été ajusté pour que cela ne se reproduise pas. M. Tajam pense, lui aussi, qu'une étude actuarielle relative à la Caisse de prévoyance de résiduelle s'impose, et il évoque à son tour les préoccupations que lui inspire l'importance des arriérés de contributions. Compte tenu de ces éléments, les vérificateurs internes préconisent l'approbation des trois recommandations présentées dans le rapport financier et les états financiers vérifiés (CL/190/10-R.1).

Le Président croit comprendre que le Conseil directeur souhaite approuver ces trois recommandations.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général, présentant le rapport sur la situation financière de l'Union interparlementaire (CL/190/10-R.3), précise que l'on y trouve une description détaillée des incidences du marché des changes et des rendements des placements, de l'état de la Caisse de prévoyance du personnel de l'UIP et des effets de la rigueur budgétaire mise en place par les Etats, ainsi que des perspectives pour 2012 en termes de trésorerie, de recettes et dépenses, d'encaissement des contributions et de recouvrement des arriérés de contributions. Comme cela est indiqué à l'annexe II de ce rapport, le montant des contributions impayées au 2 avril 2012, soit un peu moins de CHF 455 000, a considérablement diminué car des montants substantiels ont été encaissés tout récemment. Même s'il s'agit-là d'une évolution positive, le Secrétaire général a pris note des observations de l'auditeur interne concernant la nécessité de durcir les règles pour garantir le versement ponctuel des contributions.

Point 11 de l'ordre du jour

**ACTION DE L'UIP POUR RENFORCER LA DEMOCRATIE
ET LES INSTITUTIONS PARLEMENTAIRES**

M. M. Chungong, Directeur de la Division des programmes, rendant compte de l'activité du Programme de promotion de la démocratie, dit que la promotion de la démocratie et le renforcement des institutions parlementaires sont les deux axes de la stratégie que l'UIP a adoptée à Berne et qui sert de fil conducteur aux activités de l'UIP en la matière. Le détail de ces activités est présenté dans le Rapport annuel du Secrétaire général sur les activités de l'UIP en 2011 et à l'annexe II du rapport financier et états financiers vérifiés (CL/190/10-R.1). On citera parmi ces activités la contribution au renforcement des capacités des parlements de 16 pays qui se répartissent entre l'Afrique, la région arabe, l'Asie et l'Amérique latine; l'organisation de séminaires et autres réunions régionales à l'intention des parlementaires sur la lutte contre les violences faites aux femmes; et l'appui aux initiatives parlementaires sur les droits de la femme et de l'enfant.

La publication de la première livraison du *Rapport parlementaire mondial* au début de 2012 a déjà fait l'objet d'un débat animé. Parmi les nombreuses activités dans lesquelles l'UIP s'est engagée dans le sillage du printemps arabe, on citera en particulier l'appui et les conseils dispensés aux autorités égyptiennes et tunisiennes à propos de la mise en place de nouveaux parlements, et du rôle qui incombe à ces derniers dans la rédaction de la Constitution. L'UIP est aussi disposée à aider, si besoin est, le Yémen et la République arabe syrienne, et des missions d'évaluation des besoins d'assistance sont en cours de planification en réponse aux demandes de la Libye, du Myanmar et du Soudan du Sud. L'action de l'UIP a porté aussi sur les pays en situation de conflit, ou au sortir d'un conflit. L'UIP a notamment conduit une médiation entre les partis au Parlement dans la crise qu'ont connue récemment les Maldives, et elle travaille à la conciliation d'intérêts divergents au Burundi, et s'emploie à promouvoir le rôle des parlementaires et la collaboration entre partis dans la reconstruction d'après-conflit et la réconciliation en cours en Sierra Leone. Parmi les autres domaines d'activité constante de l'UIP, il y a la défense des droits de l'homme des parlementaires et l'action menée pour développer la participation des parlementaires à l'Agenda international du développement, où l'on met l'accent sur les pays les moins avancés.

Les conclusions d'une évaluation (2011) de l'assistance technique de l'UIP, qui avait recommandé une approche davantage axée sur les résultats, ont été prises en considération lors de la planification des activités pour 2012. De fait, un cadre commun à toutes les activités de l'UIP a été établi sur la base de ces conclusions. A une époque où les demandes d'assistance au renforcement des capacités sont toujours plus nombreuses, la mobilisation des ressources nécessaires reste source de préoccupation, indépendamment du soutien précieux apporté par les bailleurs de fonds canadiens, irlandais et suédois, entre autres. On espère que des ressources supplémentaires pourront être mobilisées auprès d'organismes donateurs pour permettre à l'UIP de mettre en œuvre les activités inscrites à son agenda mondial.

Point 12 de l'ordre du jour

ACTIVITES DES ORGANES PLENIERS ET COMITES SPECIALISES

a) Réunion des Femmes parlementaires
(CL/190/12a)-R.1 et R.2)

Le Président appelle l'attention sur la composition du Comité de coordination des Femmes parlementaires au lendemain de l'élection des représentantes régionales qui s'est tenue à Kampala le 4 avril 2012, dont on trouvera le détail à l'annexe au document CL/190/12a)-R.1.

Mme B. Amongi (Ouganda), Présidente et rapporteuse de la Réunion des Femmes parlementaires, présentant le rapport sur la Réunion des Femmes parlementaires (CL/190/12a)-R.1) tenue le 31 mars 2012, dit que la Réunion a apporté une contribution significative, du point de vue du genre, au débat sur les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée. Après avoir examiné les questions relatives à la redistribution du pouvoir de décision et à l'accès à la santé pour les femmes et les enfants, les participantes ont appelé à des mesures propres à faciliter l'accès des femmes à toutes les structures de décision, politiques et socio-économiques, et à encourager l'intégration des questions de genre dans les institutions internationales. On a évoqué en outre les mesures sanitaires préventives pour les femmes et les enfants, en particulier la nécessité de combler les lacunes en matière de vaccination et de faire appliquer la législation visant à améliorer les normes sanitaires. Parmi les autres questions débattues figuraient les violences faites aux femmes et les besoins propres aux jeunes femmes, aux femmes rurales et aux femmes handicapées. Les amendements proposés aux projets de résolutions des deuxième et troisième Commissions permanentes à la suite des débats tenus à la Réunion ont été très largement repris. La participation des femmes à la vie politique figurait aussi en bonne place à l'ordre du jour. Le Conseil a été invité à prendre des mesures pour remédier à l'insuffisance du nombre de femmes aux réunions de l'UIP et dans les organes de l'UIP. Enfin, une séance de dialogue sur le mentorat à l'appui des jeunes femmes en politique a mis en lumière les initiatives prises dans ce domaine par les groupes de femmes parlementaires, notamment grâce à l'utilisation des technologies modernes.

Mme N. Motsamai (Lesotho), présentant le rapport sur une réunion-débat consacrée à la lutte contre la malnutrition chez les jeunes enfants (CL/190/12a)-R.2), dit que la discussion, organisée en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et animée par la Première Dame de l'Ouganda, a permis de mesurer l'étendue du problème de la malnutrition chez les jeunes enfants. Les prévisions sont alarmantes. Il est inconcevable que le nombre total d'enfants souffrant de malnutrition soit égal à la population combinée de l'Ethiopie, du Malawi, de l'Ouganda et de la Tanzanie, et intolérable que ce fléau se répande

alors même que les moyens de l'éradiquer sont à portée de main. Quatre éminents spécialistes de la nutrition ont fait des présentations instructives qui ont contribué à l'identification des principaux domaines d'intervention immédiate des parlementaires, à savoir l'intégration de la nutrition dans les initiatives prioritaires de développement, la promotion de l'éducation et de l'information maternelles par des campagnes de sensibilisation visant à encourager l'allaitement maternel, et la promotion de la coopération entre tous les acteurs afin de mener à bien une action commune ciblée.

b) Comité des droits de l'homme des parlementaires

i) Election de deux membres titulaires et d'un membre suppléant

(CL/190/12b)-P.1 à P.4)

Le Président dit que deux membres titulaires doivent être élus au Comité des droits de l'homme des parlementaires afin de remplacer M. P. Mahoux (Belgique), dont le mandat expire à la session en cours, et M. B. Barovic (Slovénie), qui n'est plus parlementaire. Le Groupe des Douze Plus a proposé deux candidats pour les deux postes de titulaires, à savoir Mme A. Clwyd (Royaume-Uni), déjà suppléante, et M. U. Nilsson (Suède). Il invite le Conseil à élire ces deux candidats aux postes de membres titulaires du Comité.

Il en est ainsi décidé.

Le Président dit que Mme Clwyd étant passée de suppléante à titulaire, deux postes de suppléants sont à pourvoir. Les candidatures présentées sont celles de Mme C. Giaccone (Argentine) en remplacement de M. J.P. Letelier (Chili), élu membre titulaire à la précédente session du Conseil à Berne, et Mme M. Kiener Nellen (Suisse) en remplacement de Mme Clwyd. Il invite le Conseil à élire ces deux candidats aux postes de membres suppléants du Comité.

Il en est ainsi décidé.

ii) Rapports du Comité

(CL/190/12b)-R.1 à R.3)

M. P. Mahoux (Belgique), Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires, présentant les rapports du Comité, dit que des entretiens avec 11 délégations ont eu lieu durant la session du Comité à Kampala. Ces rencontres sont très importantes car elles permettent de mieux comprendre les cas dont est saisi le Comité, mais aussi de faire connaître les préoccupations du Comité et d'échanger des vues. M. Mahoux tient donc à remercier les 11 délégations en question d'avoir consacré du temps au Comité. Il remercie en outre les nombreux parlements qui ont communiqué des informations par écrit au Comité.

Au cours de la session, le Comité a examiné les cas de 201 parlementaires, dans 39 pays. Les projets de résolution soumis au Conseil pour adoption concernent des cas de parlementaires dans 26 pays. Un de ces cas est nouveau. Ils seront présentés au Conseil par ordre alphabétique. Ils ne concernent pas ceux qui sont examinés au titre de la procédure confidentielle du Comité, qui lui permet souvent d'obtenir des résultats très positifs, comme récemment, lorsqu'un parlementaire a été libéré grâce à l'intervention du Comité ou lorsqu'un autre a pu percevoir des indemnités qui ne lui avaient pas été réglées depuis quelque temps. Malheureusement, il n'est pas possible de donner plus de détails.

Il n'y a pas de projets de résolution sur les cas de l'Equateur, de l'Islande et de Madagascar. Dans le cas de l'Equateur, concernant les assassinats de MM. Hurtado et Tapia

en 1999, une question relative au délai de prescription est en suspens. Le Comité espère pouvoir en rendre compte au Conseil en octobre.

En ce qui concerne l'Islande, la démarche juridique destinée à empêcher la transmission aux autorités américaines d'informations concernant le compte Twitter de Mme Jonsdottir n'a pas abouti. Le Comité suivra de près comment ces informations seront utilisées dans le cadre d'éventuelles enquêtes judiciaires aux Etats-Unis. Dans le même temps, le Comité considère que ce cas soulève la question des conséquences de l'utilisation des réseaux sociaux pour l'exercice du mandat parlementaire et que cette question devrait faire l'objet d'un débat approfondi entre tous les Parlements membres de l'UIP à l'occasion d'une future Assemblée.

S'agissant de Madagascar, le Comité examine toujours le cas de plusieurs anciens membres du Parlement dissous suite au coup d'Etat de mars 2009. Le Comité a demandé au Secrétaire général de prendre contact avec les autorités de transition afin d'obtenir des informations sur la situation politique actuelle et son impact éventuel sur les cas dont il est saisi. Le Comité reviendra sur ce cas en octobre lorsqu'il aura plus de détails à communiquer au Conseil.

BANGLADESH

Ce cas concerne les attentats à la grenade de janvier 2005, ayant coûté la vie à M. Shah Ams Kibria, ancien ministre des finances du Bangladesh, et ceux d'août 2004 contre Mme Sheikh Hasina, qui était alors dirigeante de l'opposition.

Dans le cas de Mme Hasina, les enquêteurs ont réussi à identifier les auteurs et instigateurs présumés de l'attentat. Il ressort du dossier que des membres du parti alors au pouvoir, agissant à la demande des plus hauts représentants, seraient impliqués dans ce crime avec la complicité des autorités chargées de l'ordre public. Il est désormais crucial que les autorités lancent des mandats d'arrêt internationaux pour pouvoir appréhender les deux suspects qui auraient fui à l'étranger.

En ce qui concerne l'attentat qui a tué M. Kibria, le Comité se réjouit que le juge ait fait droit à la motion de défiance de sa veuve qui contestait le caractère incomplet de l'acte d'accusation supplémentaire déposé en juin 2011 et qu'il ait ordonné un supplément d'enquête. Le Comité compte également que les autorités pourront faire toute la lumière sur l'affaire et identifier les instigateurs du crime. Le Comité espère que les progrès accomplis pour identifier les instigateurs de l'attentat contre Mme Hasina permettront également à l'enquête relative au meurtre de M. Kibria d'avancer, dans la mesure où il existe de nombreuses similitudes entre les deux attentats.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les projets de résolution relatifs au cas de M. Shah Ams Kibria et à celui de Mme Sheikh Hasina.

BELARUS

M. Victor Gonchar et son ami M. Anatoly Krasovsky ont disparu il y a plus de 12 ans. Bien que l'Assemblée nationale du Bélarus communique régulièrement avec le Comité par écrit, ses lettres n'ont jamais porté sur les préoccupations exprimées à maintes reprises par le Comité et n'indiquent en rien que les autorités s'efforcent sérieusement d'élucider le sort de M. Gonchar et de son ami. Le Comité a donc invité l'Assemblée nationale à faire tout son possible pour qu'une enquête sérieuse soit menée, notamment en insistant pour obtenir des informations précises sur la manière dont les différentes pistes ont été exploitées jusqu'ici et dont il a été répondu aux préoccupations exprimées.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Victor Gonchar.

BURUNDI

En ce qui concerne le Burundi, le Comité rappelle qu'une mission a eu lieu à Bujumbura du 25 au 28 septembre 2011, dont le rapport est soumis au Conseil (CL/190/12b)-R.1). Le Comité remercie les autorités burundaises de leur accueil et de leur coopération, et prend note avec grand intérêt des commentaires du Président de l'Assemblée nationale et de la délégation burundaise à l'intention desquels le Comité a organisé une audition au cours de sa session. Le Comité salue la volonté des autorités de veiller à ce que l'ensemble des cas soumis au Comité aboutisse à un règlement satisfaisant. Le Comité se félicite de l'action d'envergure menée par le groupe de travail parlementaire afin d'accélérer la résolution des cas.

Le Comité examine trois types de cas au Burundi. Le premier concerne les cas de six députés assassinés et d'un député ayant fait l'objet de deux tentatives d'assassinat il y a plus de 10 ans qui devraient être traités par une commission Vérité et Réconciliation. Le Comité comprend que la création de cette commission est un processus complexe et compte que, comme l'a indiqué la délégation burundaise, le projet de loi de mise en place de la Commission sera débattu et adopté dans les semaines à venir.

La seconde série de cas dont le Comité est saisi au Burundi concerne les attentats à la grenade perpétrés contre huit autres parlementaires en août 2007 et mars 2008. Les prévenus précédemment identifiés ont été acquittés en première instance faute d'éléments de preuve suffisants. Le Comité note avec intérêt l'intention du groupe parlementaire d'aider à relancer l'enquête dans la mesure où il devrait être possible de faire certains progrès dans l'enquête, au moins s'agissant de l'attentat pour lequel des suspects ont été arrêtés et des preuves sont disponibles.

Enfin, en ce qui concerne le troisième type de cas au Burundi, le Comité partage les préoccupations de la mission relatives au recours à la détention préventive et à la lenteur des poursuites engagées contre quatre anciens parlementaires. Le Comité s'attend à ce que le jugement soit rendu sous peu s'agissant de M. Mpawenayo et exprime l'espoir que les autorités examinent la possibilité d'octroyer la liberté provisoire, tout en faisant tout leur possible pour accélérer la procédure à l'encontre de MM. Nkurunziza et Nshirimana. Enfin, il a décidé de clore le cas de M. Minyurano dans l'espoir qu'il sera promptement résolu.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les projets de résolution relatifs aux cas des 21 parlementaires.

CAMBODGE

Les deux cas au Cambodge traités par le Comité continuent à susciter des préoccupations relatives au respect de l'immunité parlementaire, à la liberté d'expression des parlementaires et à l'indépendance du système judiciaire cambodgien. Hélas, il n'y a eu aucune évolution positive dans ces deux cas, et les inquiétudes du Comité restent toujours vives. Mu Sochua ne recouvrera son immunité qu'une fois que la Cour d'appel l'aura réhabilitée. Le Comité continue à penser que ceci se fonde sur une mauvaise conception de l'application de l'immunité parlementaire. Le Comité compte que la Cour d'appel prendra sans délai une décision afin de lui permettre de se présenter aux élections de 2013 comme c'est son droit.

M. Sam Rainsy, le dirigeant de l'opposition, a été condamné à neuf ans d'emprisonnement. Ce verdict lui interdit de se présenter aux élections de 2013 et son mandat parlementaire a déjà été révoqué. Il a été puni avant tout pour avoir, en octobre 2009, retiré

des bornes frontières temporaires le long de la frontière entre le Cambodge et le Viet Nam. Une seconde accusation, pour divulgation d'informations mensongères, a été portée contre lui lorsqu'il a tenté de démontrer que ces bornes frontières empiétaient effectivement sur le territoire cambodgien. Le Comité considère que cette affaire est d'ordre purement politique et devrait donc être résolue au niveau politique. Le Comité espère vivement que les autorités arriveront à une solution de cet ordre afin que M. Sam Rainsy puisse reprendre ses activités parlementaires dès que possible et se présenter aux prochaines élections.

Le Comité continuera de suivre ces deux cas et engage une fois de plus l'Assemblée nationale à réviser la législation relative à l'immunité parlementaire.

M. S. Yang (Cambodge) dit que M. Rainsy s'est érigé en justicier lorsqu'il s'est rendu à la frontière. Mais un parlementaire ne donne pas le bon exemple en commettant un délit. Cette affaire n'a rien de politique.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les projets de résolution relatifs au cas de Mme Mu Sochua et à celui de M. Sam Rainsy.

CAMEROUN

Le seul nouveau cas soumis au Conseil concerne un parlementaire du Cameroun. Il s'agit du cas de M. Dieudonné Ambassa Zang, qui a fait l'objet d'une mission au Cameroun en mai 2011. Après que M. Ambassa Zang eut quitté son pays, son immunité parlementaire a été levée en août 2009 à la suite d'une demande du Ministre de la justice. Cette démarche était motivée par une accusation de détournement de fonds publics datant de l'époque où M. Ambassa Zang était Ministre des travaux publics. Le Comité a de sérieux doutes quant à la manière dont l'immunité parlementaire de M. Ambassa Zang a été levée et dont la procédure le concernant a été menée au Cameroun. Il partage les craintes exprimées par la mission dans son rapport s'agissant des perspectives réelles d'un traitement équitable et objectif de ce dossier au cas où il retournerait au Cameroun.

Les autorités ont opté pour une procédure pénale, qui oblige M. Ambassa Zang à être présent en personne. Le Comité craint que ce choix n'ait été fait précisément pour justifier l'argument selon lequel le dossier est bloqué tant que M. Ambassa Zang ne se présente pas aux autorités judiciaires camerounaises. Le Comité souligne que M. Ambassa Zang a répondu en détail aux accusations et qu'il est prêt à fournir des informations supplémentaires si nécessaire. Le Comité prie instamment les autorités compétentes de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour faciliter un règlement satisfaisant de ce cas qui pourrait être soumis au Conseil de discipline budgétaire et financière. Ceci donnerait à l'avocat de M. Ambassa Zang la possibilité de le défendre en son absence au Cameroun. A défaut, de l'avis du Comité, la seule autre solution serait que les charges à son encontre soient abandonnées.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Dieudonné Ambassa Zang.

COLOMBIE

Le Comité examine en Colombie de nombreux cas. Une première catégorie concerne des cas d'assassinats et de menaces ayant visé des membres du Congrès.

Dans le cas du sénateur Carlos Galán Sarmiento, assassiné il y a 22 ans, l'action de la justice colombienne a permis d'aboutir à l'identification et l'arrestation d'un des instigateurs présumés du meurtre. Malheureusement, celui-ci a été libéré suite à une décision de la Cour suprême ayant annulé la procédure le concernant. Le Comité, qui est profondément troublé

par ce développement, espère sincèrement qu'une priorité absolue sera donnée au déclenchement de la nouvelle procédure qui doit désormais être engagée à son égard. Le Comité rappelle également qu'il compte sur une décision rapide concernant le déclenchement des poursuites à l'égard des autres suspects identifiés.

S'agissant des membres du Pôle démocratique alternatif, le Comité est particulièrement préoccupé par la multiplication des menaces auxquelles est confronté M. Cepeda dans le cadre de l'exercice de son activité parlementaire. En conséquence, le Comité prie instamment les autorités de faire tout leur possible pour que les coupables, y compris les instigateurs, soient identifiés et punis.

L'autre catégorie de cas en Colombie a à voir avec les lacunes de la protection juridique des parlementaires. Le Comité juge essentiel qu'ils puissent jouir d'une protection plus adéquate pour leur permettre d'exercer leur mandat sans restrictions. Le Président du Congrès a été à la pointe des initiatives menées pour réformer le cadre juridique s'appliquant aux parlementaires, en particulier dans le domaine pénal et administratif. L'UIP accompagne cette action et plaide pour la mise en place d'une possibilité de recours dans les procédures pénales à l'encontre des parlementaires et l'abolition de la perte du mandat parlementaire comme sanction disciplinaire.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les sept projets de résolution relatifs au cas de sept parlementaires ainsi qu'au cas de M. Luis Carlos Galan Sarmiento, au cas de Mme Piedad Córdoba, au cas de M. Wilson Borja, au cas de M. Alvaro Araújo Castro et au cas de cinq autres parlementaires.

ERYTHREE

Il y a près de onze ans que le cauchemar a commencé pour les 11 anciens parlementaires érythréens avec leur arrestation sur l'ordre du chef de l'Etat et Président du Parlement érythéen. Les 11 personnes concernées s'étaient engagées avec lui dans le Front pour la libération du peuple érythéen et étaient devenues membres de l'Assemblée nationale. Depuis lors, les autorités érythréennes ont foulé aux pieds leurs droits fondamentaux en les détenant au secret parce qu'ils avaient exercé leur droit à la liberté d'expression en réclamant une réforme démocratique.

Le Comité regrette vivement que, depuis huit ans, non seulement les autorités ignorent les appels insistants qu'il a lancés pour qu'il soit mis fin à leur détention prolongée au secret, mais, en outre, n'ont pas jugé opportun de fournir la moindre information sur leur état de santé alors même que, selon des informations non confirmées, seuls deux d'entre eux seraient encore en vie. Dans cette situation, le Comité prie instamment une fois de plus les autorités érythréennes de fournir des informations sur le sort des prisonniers et de les libérer immédiatement.

Le Comité est d'avis que la communauté internationale, en particulier la communauté parlementaire mondiale, ne saurait garder le silence face à cette situation. Il lance donc une nouvelle fois un appel aux parlements, en particulier à ceux de la région qui ont des liens étroits avec l'Erythrée, afin qu'ils interviennent en vue d'obtenir la libération des personnes concernées.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas des 11 parlementaires érythréens.

FEDERATION DE RUSSIE

Le Comité a eu le plaisir de rencontrer des membres de la délégation russe à Kampala. Dans l'affaire du meurtre de Mme Starovoitova, le Comité note avec grande satisfaction que l'enquête, qui était au point mort après la condamnation de deux exécutants du meurtre, a été rouverte et que les aveux de l'un des condamnés auraient permis d'identifier un des instigateurs présumés. Le Comité se réjouit de l'intérêt actif que porte le Parlement nouvellement élu à cette affaire, ce qui devrait contribuer grandement à ce qu'enfin justice soit pleinement rendue.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de Mme Galina Starovoitova.

IRAQ

Le cas de M. Al-Dainy reste présent dans les mémoires puisque sa femme a pris la parole devant le Conseil au cours de la dernière session de l'Assemblée pour témoigner de la situation de son mari. M. Al-Dainy avait, dans le cadre de ses fonctions parlementaires, documenté et dénoncé publiquement à de nombreuses reprises l'utilisation de la torture par les forces de sécurité dans des lieux de détention secrets. Suite à des accusations extrêmement graves, M. Al-Dainy a été condamné à mort en janvier 2010. Le Comité est convaincu que ces accusations sont fausses et ont été montées contre lui, ce qui a été confirmé en fin d'année dernière par une enquête d'un comité spécial du Parlement, qui est parvenu à la même conclusion, ainsi que par une décision de la Cour de Cassation ayant cassé le jugement de deux des agents de sécurité de M. Al-Dainy qui avaient témoigné contre lui.

Le Comité considère que, dans l'intérêt de la justice, il est donc urgent d'invalider l'ensemble du procès de M. Al-Dainy et de casser la décision inique l'ayant condamné à mort.

M. R.A. Noshi (Iraq) dit que le système iraquien de gouvernement repose sur la séparation des pouvoirs et que le pouvoir judiciaire est donc séparé de l'Exécutif et du Législatif. En vertu du droit iraquien, quiconque a été condamné par contumace a le droit de retourner en Iraq et de comparaître pour un nouveau procès. Comme l'a déjà indiqué la délégation iraquienne en diverses occasions, M. Al-Dainy bénéficiera d'un procès équitable s'il revient en Iraq. Et il y sera détenu dans un endroit sûr. Or, l'UIP persiste à dénoncer ce cas malgré la volonté de la délégation iraquienne de coopérer avec le Comité. La maxime selon laquelle une personne est innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été prouvée s'applique, bien entendu, à M. Al-Dainy.

M. P. Mahoux (Belgique), *Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires*, dit que le Comité maintient sa position.

Le Conseil directeur adopte le projet de résolution relatif au cas de M. Mohammed Al-Dainy.

LIBAN

En mars 2009, le Tribunal spécial pour le Liban a commencé ses travaux afin de rendre la justice dans l'affaire du meurtre de l'ancien Premier Ministre Hariri. Il se peut qu'à l'avenir il ait à connaître d'un ou plusieurs des quatre cas d'assassinats de parlementaires dont est saisi le Comité. Cependant, les autorités libanaises restent actuellement les seules responsables des enquêtes relatives à l'identification des auteurs et instigateurs des assassinats des quatre

parlementaires. Le Comité réaffirme que rien n'indique qu'elles aient progressé dans la recherche des coupables près de sept ans après le premier meurtre. Le Comité engage donc à nouveau les autorités à faire tout leur possible pour élucider ces crimes et traduire en justice les coupables et attend avec impatience des informations complémentaires. Le Comité regrette que l'Assemblée nationale, qui a un devoir particulier de suivi dans un cas concernant le meurtre de quatre de ses membres, continue à ne divulguer aucune information sur les mesures prises pour veiller à ce que justice soit faite. Le Comité l'engage à s'inspirer des initiatives prises par d'autres parlements à cet égard.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de MM. Gibran Tueni, Walid Eido, Antoine Ghanem et Pierre Gemayel.

MALAISIE

M. Anwar Ibrahim, actuellement dirigeant de l'Alliance du peuple, parti d'opposition, est pour la deuxième fois poursuivi pour sodomie. En effet, déjà en 1998, il avait été jugé pour une telle accusation et acquitté. La procédure avait, à l'époque, suscité de sérieux doutes quant au respect des droits de la défense. Avec le déclenchement de ces nouvelles poursuites, le Comité avait donc des raisons de croire que des motivations politiques étaient en jeu et d'envoyer un observateur au procès dont les rapports ont été soumis au Conseil, de même que les observations de la délégation malaisienne à ce propos. C'est dans ce contexte que le Comité a pris note avec grand intérêt de l'acquiescement d'Anwar Ibrahim en première instance. Par l'intermédiaire de l'observateur de l'UIP, Anwar Ibrahim a chaleureusement remercié l'UIP de son appui. Le parquet ayant fait appel de ce jugement, le Comité continuera de suivre attentivement la procédure, éventuellement en envoyant un observateur au procès en appel, s'il y a lieu.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Anwar Ibrahim.

MONGOLIE

Elucider un meurtre qui a été perpétré il y a 13 ans n'est pas chose aisée. C'est d'autant plus difficile lorsque des fautes graves ont été commises au moment de sécuriser les lieux du crime. C'est ce qui s'est produit dans le cas de M. Zorig. Néanmoins, le Comité demeure convaincu qu'il est possible de résoudre de telles affaires et considère que la décision prise par les hautes instances de l'Etat représentées au sein du Conseil national de sécurité de s'investir en faveur de l'élucidation du meurtre de M. Zorig peut effectivement contribuer à imprimer un nouvel élan à l'enquête. Le Comité réitère sa volonté d'aider le Parlement de toutes les manières possibles et l'encourage à tenir un débat sur les aspects non confidentiels de l'affaire, pensant qu'une telle initiative contribuerait aussi à relancer l'enquête.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Zorig Sanjasuuren.

MYANMAR

Le Comité a pris note des nombreuses mesures prises ces six derniers mois par les autorités civiles en faveur du dialogue politique et de la réforme. C'est dans ce contexte qu'il note avec satisfaction que les derniers anciens parlementaires qui étaient encore en détention

ont enfin recouvré la liberté. Néanmoins, le Comité souligne que ces personnes étaient toutes des prisonniers politiques détenus en application de lois injustes et de procédures inéquitables.

Le Comité considère que le Parlement a un rôle essentiel à jouer pour examiner et, si nécessaire, abroger ces lois, afin d'assurer le respect des normes en matière de droits de l'homme. Il invite le Parlement à considérer cette question comme une priorité dans la réforme prévue du cadre législatif général du Myanmar.

Le Comité reste préoccupé par le fait que sept anciens parlementaires soient morts en prison ou peu après leur libération du fait de leurs conditions de détention et que deux d'entre eux aient été assassinés sans que leur meurtre ait été élucidé. Il espère sincèrement que les autorités du Myanmar s'efforceront de répondre aux préoccupations du Comité.

M. N. Tin (Myanmar) dit que le Myanmar ne s'est pas doté d'une législation pénitentiaire. Les prisons sont, de fait, administrées conformément à de simples directives. Les autorités s'efforcent néanmoins d'améliorer les conditions de détention en veillant au respect des Règles minima pour le traitement des détenus. Le Comité recevra un rapport d'étape sur ces efforts en temps opportun.

M. P. Mahoux (Belgique), *Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires*, réitère la position du Comité selon laquelle le Parlement du Myanmar a sans nul doute un rôle clé à jouer dans la surveillance des conditions de détention et qu'il doit également chercher à modifier les textes en vigueur afin d'interdire l'emprisonnement politique.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas des 14 parlementaires du Myanmar.

PALESTINE

Le 19 janvier 2012, les autorités israéliennes ont arrêté M. Abdel Aziz Dweik, Président du Conseil législatif palestinien, à un poste de contrôle militaire près de Ramallah, en Cisjordanie. M. Dweik est en mauvaise santé et il est actuellement détenu dans la prison d'Ofer, en application d'une ordonnance de détention administrative pour une période de six mois, courant jusqu'en juillet 2012. Les jours suivants, deux autres parlementaires ont été arrêtés, portant ainsi le total des parlementaires palestiniens en détention administrative à 23.

Le Comité considère que cette situation est inacceptable car, non seulement elle empêche les parlementaires intéressés - soit près d'un cinquième du total des membres du CLP - de s'acquitter du mandat pour lequel ils ont été élus, mais aussi entrave fortement le droit qu'a le peuple palestinien d'être représenté par des personnes de son choix. Le Comité considère que la pratique persistante de la détention administrative nuit au bon fonctionnement du CLP, puisque ses membres sont susceptibles d'être arrêtés à tout moment et placés en détention administrative aussi longtemps que le souhaitent les autorités militaires israéliennes. Le Comité reconnaît que, au niveau des normes et de la jurisprudence pertinente de la Cour suprême israélienne, des garanties sont fournies afin d'empêcher le recours abusif à la détention administrative, mais regrette que la réalité soit tout autre : les personnes en détention administrative n'ont pas, dans les faits, les moyens de se défendre et sont ainsi livrées à l'arbitraire. Il engage donc les autorités israéliennes à renoncer à cette pratique et soit à libérer immédiatement les membres du CLP en détention administrative, soit, s'ils sont impliqués dans des actes criminels, à les poursuivre conformément à la procédure pénale normale.

La situation de MM. Marwan Barghouti et Ahmed Sa'adat demeure inchangée. Ils purgent leur peine, à savoir cinq peines de réclusion à perpétuité et deux peines

d'emprisonnement à vingt ans dans le cas de M. Barghouti, et une peine de trente ans d'emprisonnement pour M. Sa'adat. Le Comité continue à demander qu'ils soient libérés.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les projets de résolution relatifs au cas de M. Marwan Barghouti, au cas de M. Ahmad Sa'adat et au cas de 25 parlementaires palestiniens.

PHILIPPINES

Malheureusement, Il n'y a rien de nouveau à signaler dans ce cas. Les poursuites judiciaires engagées contre les parlementaires et anciens parlementaires concernés en sont toujours au point mort. Le Comité rappelle que le droit d'être jugé dans un délai raisonnable est un des éléments constitutifs du droit à un jugement équitable, et que ce principe est conçu pour éviter de maintenir trop longtemps des personnes dans l'incertitude quant à leur sort. Il réaffirme que cela revêt une importance particulière dans le cas de parlementaires car cette incertitude prolongée ne peut qu'avoir un effet négatif sur leur aptitude à exercer librement leur mandat.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Saturnino Ocampo, M. Teodoro Casino, Mme Liza Maza et M. Rafael Mariano.

RWANDA

Le Comité regrette que l'enquête sur la disparition de M. Hitimana n'ait enregistré aucun progrès depuis la mission qui a eu lieu il y a neuf mois. Il rappelle que les informations recueillies par celle-ci montrent clairement que l'hypothèse d'une fuite de M. Hitimana à l'étranger ne tient pas. Le Comité engage donc une fois de plus les autorités à diligenter une enquête qui ne néglige aucune piste, comme s'y est engagé le Ministre de la justice envers la mission. Le Comité demeure en outre désireux de savoir si la loi envisagée relative à la protection des témoins a effectivement été adoptée. Enfin, le Comité déplore que, contrairement à ce qui lui avait été dit au cours de la mission, le père de M. Hitimana n'ait pas encore été libéré pour des raisons humanitaires.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Léonard Hitimana.

SRI LANKA

Le Comité poursuit l'examen le cas de quatre parlementaires sri-lankais assassinés. Il a noté avec intérêt que, dans le cas de M. Dassanayake, trois suspects en détention ont maintenant été inculpés et que l'un d'entre eux vient d'être condamné alors que la procédure judiciaire se poursuit pour les deux autres suspects. Malheureusement, le Comité reste préoccupé à l'égard des trois autres cas dans lesquels les enquêtes ne progressent pas. En particulier, dans le cas de M. Pararajasingham, assassiné le 24 décembre 2005 pendant la messe de Noël en présence de quelque 300 personnes dans une cathédrale située dans une zone très surveillée, le Comité ne comprend pas que, plus de six ans après les faits, l'enquête n'ait pas pu permettre d'identifier les responsables, d'autant plus qu'il existe de sérieuses raisons de croire, en raison du lieu où le meurtre a été commis, qu'il a été perpétré avec la complicité d'éléments des forces de sécurité et de l'armée.

M. M. Samarasinghe (Sri Lanka) dit que sa délégation est reconnaissante au Comité d'avoir poursuivi l'examen de ces quatre cas. Dans trois de ces cas, toutefois, les assassinats se sont produits sur arrière-plan de 30 années de lutte contre le terrorisme, et les efforts concertés pour faire progresser l'enquête sur ces faits graves ont été contrariés par ce contexte particulier. L'orateur assure le Comité que ces efforts se poursuivront néanmoins, au même titre que la coopération avec le Comité en matière d'informations.

M. P. Mahoux (Belgique), *Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires*, dit que le Comité a été tenu informé de ces difficultés grâce à ses contacts réguliers avec la délégation sri-lankaise. Toutefois, dans au moins trois des quatre cas en question, rien n'empêche une enquête diligente et la mise en œuvre des moyens nécessaires pour identifier les coupables. Il ajoute que, pour aucun des cas qu'il examine, le Comité ne souhaite pas donner le sentiment que certaines situations mettant en jeu les droits de l'homme méritent plus d'intérêt que d'autres. Les droits de l'homme de tous les citoyens doivent être respectés, mais le Comité a été spécialement chargé d'examiner les violations des droits de l'homme des parlementaires du fait de leur fonction politique et, partant, de leur statut en tant que parlementaires.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les projets de résolution relatifs au cas de M. Joseph Pararajasingham, au cas de M. Nadarajah Raviraj, au cas de M. Thiyagarajah Maheswaran, et au cas de M. D.M. Dassanayake.

TURQUIE

M. Sinçar a été tué en septembre 1993 dans des circonstances qui portent à croire qu'il a été victime d'une exécution extrajudiciaire. Pendant longtemps, le Comité n'a pas pu savoir si une enquête était ou non menée sur ce meurtre, jusqu'à ce que le Parlement lui fasse savoir que le procès des suspects était en cours. C'est par l'UIP que la famille de M. Sinçar a appris l'existence de ce procès et elle a pu ainsi se constituer partie civile. Le 1^{er} octobre 2010, deux suspects ont été jugés coupables de ce meurtre et de celui d'autres personnes tuées durant la même période dans la même région. Ils ont été condamnés à l'emprisonnement à vie. La famille de M. Sinçar a interjeté appel du jugement car il n'établissait pas l'identité des commanditaires. La Cour a accepté la demande de la famille de M. Sinçar de se constituer partie civile. Le Comité espère que la procédure en cours offrira une chance réelle d'élucider pleinement le meurtre de M. Sinçar.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Mehmet Sinçar.

ZIMBABWE

Face à l'impunité qui persiste dans les cas de MM. Sikhala et Madzore, qui ont été tous deux victimes de torture, et de M. Chamisa, qui a été passé à tabac par des individus sous les yeux de la police sans qu'elle intervienne, le Comité a prié le Secrétaire général d'inviter une fois de plus les autorités à répondre aux graves préoccupations qui persistent de longue date et sont exprimées dans sa résolution d'avril 2011 en prenant des mesures décisives pour identifier et punir les coupables de ces actes, et donner suite aux plaintes déposées par les parlementaires. Le Comité tient en particulier à s'assurer que le Parlement du Zimbabwe se prévale effectivement de sa fonction de contrôle du respect des droits de ses membres pour veiller à ce que les mesures nécessaires soient prises.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de MM. Job Sikhala, Paul Madzore et Nelson Chamisa.

La séance est levée à 13 h.10

TROISIEME SEANCE

Jeudi 5 avril 2012
(après-midi)

La séance est ouverte à 15 h.05 sous l'autorité du Président de l'UIP, M. A. Radi (Maroc).

Point 12 de l'ordre du jour
(suite)

ACTIVITES DES ORGANES PLENIERS ET COMITES SPECIALISES

c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

i) Election d'un membre suppléant (CL/190/12c)-P-1)

Le Président dit que le Conseil est appelé à élire un membre suppléant au Comité en remplacement de M. H. Alir (Turquie), dont le mandat vient à expiration à la session en cours. Il propose que le Conseil élise le seul candidat qui s'est présenté à ce poste, à savoir M. T. Wickholm (Norvège).

Il en est ainsi décidé.

ii) Rapport du Comité (CL/190/12c)-R.1)

M. F.-X. de Donnea (Belgique), rapporteur du Comité des questions relatives au Moyen-Orient, donne lecture du rapport du Comité figurant dans le document CL/190/12c)-R.1.

d) Groupe de Facilitateurs concernant Chypre (CL/190/12d)-R.1)

Le Président renvoie le Conseil au rapport du Groupe figurant dans le document CL/190/12d)-R.1.

e) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

i) Election de trois membres titulaires et de quatre membres suppléants (CL/190/12e)-P.1 et P.2)

Le Président dit que trois membres titulaires doivent être élus en remplacement de MM. S. Gavrilov (Fédération de Russie) et J.C. Romero (Argentine), dont le mandat vient à expiration à la session en cours, et de Mme B. Gadiant (Suisse), qui n'est plus parlementaire.

Une seule candidature, celle de M. F.-X. de Donnea (Belgique), a été présentée. Le Président part du principe que le Conseil directeur souhaite élire M. de Donnea membre titulaire du Comité.

Il en est ainsi décidé.

Le Président dit que quatre membres suppléants doivent être élus en remplacement de M. J.J. Mwiimbu (Zambie), Mme M. Osman Gaknoun (Soudan), Mme B. Gohar (Pakistan) et Mme E. Arguedas (Costa Rica) dont le mandat vient, lui aussi, à expiration à la session en cours.

Le Secrétaire général annonce que Mme B. Amongi (Ouganda) a retiré sa candidature suite à son élection au Bureau du Comité de coordination des Femmes parlementaires. A sa candidature se substitue donc celle de M. E. Dombo (Ouganda). Le Secrétaire général annonce par ailleurs la candidature de Mme A. Gómez Franceschi (Costa Rica).

Le Président dit qu'il considère que le Conseil souhaite élire ces deux candidats membres suppléants du Comité.

Il en est ainsi décidé.

ii) Rapport du Comité
(CL/190/12e)-R.1)

Mme U. Karlsson (Suède), rapporteuse du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, dit que son rapport sur les activités du Comité va porter principalement sur la séance d'information tenue deux jours plus tôt au cours de laquelle des experts du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR) ont débattu avec les parlementaires du problème de l'accès aux soins de santé dans les situations de conflit et de violence. Les affiches qui sont projetées en arrière-plan de l'intervention de l'oratrice font partie d'une campagne du CICR visant à sensibiliser l'opinion publique à ce problème. Les violences qui s'exercent contre les travailleurs sanitaires, les installations sanitaires et même les personnes recevant des soins constituent un grave problème humanitaire qui passe trop souvent inaperçu. A titre de solution, les participants à la séance d'information ont proposé que la communauté parlementaire mondiale adopte des résolutions, à travers l'UIP, exhortant les parties aux conflits à sécuriser l'action des travailleurs de la santé; que les parlements veillent à ce que la législation nationale facilite la mise en place de personnel, de fournitures et de matériel de santé. Le Comité entend suivre de près la campagne du CICR et en tenir le Conseil informé. Grâce à leurs fonctions de contrôle et à leur action normative, les parlementaires peuvent faire beaucoup pour mobiliser l'attention sur ce qui est une priorité malheureusement négligée, et ils doivent agir rapidement dans ce sens.

Le Président invite le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme des personnes déplacées à s'exprimer sur la question des personnes déplacées dans leur propre pays, notamment en référence à la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, connue sous le nom de Convention de Kampala.

M. C. Beyani, Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, se félicite des relations étroites que l'UIP entretient avec les organisations humanitaires internationales qui travaillent à la protection des personnes déplacées. Les

parlementaires peuvent jouer un rôle décisif pour venir en aide aux millions de personnes déplacées pour qui protection et assistance sont souvent de vains mots et qui n'ont que rarement voix au chapitre dans la définition des politiques publiques. Décrivant son mandat concernant les droits de l'homme des personnes déplacées, mandat qui en est à sa vingtième année, il indique qu'il est particulièrement désireux de convaincre des femmes parlementaires de travailler avec lui à un projet concernant les difficultés auxquelles font face les femmes déplacées, dossier sur lequel il fera rapport au Conseil des droits de l'homme en 2013.

Dans le prolongement de l'adoption, en 1998, des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, la Convention de Kampala marque un jalon attestant le leadership de l'Afrique dans le traitement de ce problème humanitaire critique qu'est la protection et l'assistance aux personnes déplacées. Les parlementaires africains ont joué un rôle éminent en la matière en accompagnant l'élaboration de ce premier instrument international juridiquement contraignant sur les droits de l'homme des personnes déplacées, et il faut les encourager à participer aux initiatives régionales et sous-régionales similaires dans le souci de renforcer le cadre normatif relatif au déplacement à l'intérieur d'un même pays. Le mandat du Rapporteur spécial lui impose d'agir en priorité pour faire ratifier et appliquer la Convention de Kampala. Cinq ratifications sont nécessaires pour arriver au chiffre de 15 ratifications nécessaires afin que la Convention entre en vigueur, et l'orateur appelle donc les parlementaires à veiller à ce que l'instrument de ratification de leur pays soit déposé auprès de l'Union africaine.

M. Beyani invite l'UIP à poursuivre son engagement actif dans les initiatives relatives aux déplacements causés par les changements climatiques et les catastrophes naturelles. En la matière, les parlementaires peuvent jouer un rôle utile en arrêtant des lois et des politiques afin que les stratégies relatives aux personnes déplacées fassent partie intégrante des plans nationaux d'atténuation des conséquences des catastrophes. Les divers conseils pratiques et recommandations destinés à être incorporés dans les textes de loi figurent dans divers outils, dont les Directives opérationnelles du Comité permanent inter-organisations (IASC) sur la protection des personnes dans affectées par des catastrophes naturelles et une publication intitulée *Protecting Internally Displaced Persons: A Manual for Law and Policymakers*. Les parlementaires peuvent en outre veiller à ce que les personnes déplacées soient pleinement associées aux processus législatifs et décisionnels et à ce que l'Exécutif prenne des mesures concrètes pour faire face au problème des personnes déplacées. L'UIP joue un rôle croissant dans la prise en charge des situations d'urgence complexes, impliquant souvent des conflits et des violations des droits de l'homme génératrices de déplacements de population à l'intérieur d'un pays. Les missions d'enquête parlementaires devraient servir, dans ce contexte, à mettre en évidence les difficultés rencontrées par les personnes déplacées. Le Rapporteur spécial est prêt à coopérer avec ces processus et il a hâte de renforcer ses relations avec l'UIP en vue de trouver des solutions durables à la situation des personnes déplacées.

f) Groupe du partenariat entre hommes et femmes

(CL/190/12f)-R.1)

M. D. Oliver (Canada), Rapporteur du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, présentant le rapport du Groupe, dit que le nombre de femmes prenant part à l'Assemblée représente 29,6 pour cent du nombre total des délégués. Cette proportion est trop faible et doit être accrue. Parmi les 14 délégations qui ne comptent aucune femme parlementaire, celles de l'Arabie saoudite, de Malte, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Qatar sont passibles de sanctions parce qu'elles ne sont pas mixtes pour la troisième fois consécutive. Le Groupe du partenariat estime que les campagnes de sensibilisation visant en particulier les chefs des groupes parlementaires politiques sont le principal moyen de faire progresser la participation féminine aux Assemblées de l'UIP. Quant aux Commissions permanentes de

l'UIP, seules deux femmes y ont occupé le poste de présidente au cours des douze dernières années et la proportion de femmes vice-présidentes n'a jamais dépassé 30 pour cent. En outre, les femmes ont tendance à participer plus fréquemment aux débats sur les questions sociales et les questions d'égalité des femmes et des hommes.

Le Groupe du partenariat entend répondre à toutes ces questions et corriger toutes ces anomalies, en particulier en ce qui concerne les élections aux organes de l'UIP, et coordonner la mise en place d'une stratégie d'intégration des questions de genre à l'UIP, en consultation avec le Comité de coordination des Femmes parlementaires, en vue de la faire adopter à la 127^{ème} Assemblée. Le Groupe a décidé par ailleurs d'entendre des délégations des Chambres nommées d'où les femmes sont absentes afin d'enquêter sur les raisons de cette situation inexcusable et de leur proposer une assistance pour y remédier. Le Groupe a décidé enfin d'exploiter les conclusions d'un rapport mondial innovant sur les parlements sensibles aux questions de genre en élaborant un plan d'action, en consultation, ici aussi, avec le Comité de coordination des Femmes parlementaires et avec les parlementaires en général. Les Membres de l'UIP seront invités à débattre de ce plan d'action lors d'une séance spéciale sur les parlements sensibles aux questions de genre qui se tiendra à la 127^{ème} Assemblée, en vue de son adoption.

Le Président invite Mme M.T. Kubayi (Afrique du Sud) à faire rapport sur une réunion informelle de jeunes parlementaires qui s'est tenue plus tôt dans la journée et qui avait pour objectif de donner un prolongement à la résolution sur la participation des jeunes au processus démocratique, adoptée lors de la 122^{ème} Assemblée de l'UIP à Bangkok, en 2010.

Mme M.T. Kubayi (Afrique du Sud) dit que, avec la vingtaine de délégations présentes à cette réunion informelle, la participation était encore plus élevée que lors de la précédente réunion de ce type tenue à la 124^{ème} Assemblée à Panama. L'inclusion systématique de jeunes parlementaires dans les délégations aux Assemblées de l'UIP est une pratique qu'il faut sans nul doute encourager. Soucieux de promouvoir l'application de la résolution de l'UIP sur la participation des jeunes au processus démocratique, les participants à la réunion ont mis en place un groupe de travail de jeunes parlementaires représentant chacun des Groupes géopolitiques en vue de structurer la contribution des jeunes au travail de l'UIP. Il s'agit de se mobiliser pleinement pour l'événement jeunesse qui se tiendra à la 127^{ème} Assemblée et à se préparer pour une future conférence UIP des jeunes parlementaires, lesquels comptent sur l'appui de l'UIP à cette initiative.

g) Groupe consultatif sur le VIH/sida
(CL/190/12g)-R.1)

Mme M. Temmerman (Belgique), Présidente et rapporteuse du Groupe consultatif sur le VIH/sida, donne lecture du rapport sur la réunion-débat organisée par l'UIP et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) sur le thème *Mettre le droit au service de la lutte contre le sida pour qu'il n'y ait plus de contaminations, plus de discriminations et plus de décès liés au sida* (CL/190/12g)-R.1), qui s'est tenue le 3 avril 2012. Elle indique que, se trouvant à Kampala, le Groupe consultatif a engagé les préparatifs d'une visite d'étude en Tanzanie et s'est penché sur d'autres questions relatives à son action. Mme Temmerman invite les parlementaires à faire usage du très précieux Guide pratique de l'UIP intitulé *Agir contre le VIH et le sida*.

Point 13 de l'ordre du jour

127^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP (QUEBEC, 21-26 OCTOBRE 2012)
(CL/190/13-P.1 et P.2)

Le Président appelle l'attention sur les modalités envisagées pour la tenue de la 127^{ème} Assemblée de l'UIP à Québec, exposées dans le document CL/190/13-P.1. Il croit comprendre que le Conseil souhaite approuver ces propositions, comme le recommande le Comité exécutif.

Il en est ainsi décidé.

M. R.M. Al Shuraiqi (Emirats arabes unis), appuyé par **M. A.F. El Bab (Egypte)**, dit que les dates de la 127^{ème} Assemblée à Québec coïncident avec les dates du pèlerinage musulman à La Mecque et avec la fête de l'Aïd al-Adha. Les dates des fêtes religieuses devront désormais être prises en considération pour la planification des Assemblées de l'UIP.

Le Président dit que cette remarque a été dument notée et que rien ne sera épargné à l'avenir pour éviter tout conflit de dates. Passant à la liste des organisations internationales qui seront invitées à suivre les travaux de l'Assemblée à Québec, qui figure dans le document CL/190/13-P.2, il dit qu'il considère que le Conseil souhaite approuver cette liste.

Il en est ainsi décidé.

Le Président invite M. D. Oliver, Président du Groupe interparlementaire canadien, à s'adresser au Conseil.

M. D. Oliver (Canada), *Président du Groupe interparlementaire canadien*, dit que, au nom des membres de son groupe, il adresse aux Membres de l'UIP une invitation à la 127^{ème} Assemblée de l'UIP à Québec. Très honoré à l'idée accueillir cette réunion, le Parlement canadien est aussi particulièrement fier de ce que l'année 2012 marque le 100^{ème} anniversaire de l'adhésion du Groupe interparlementaire canadien à l'UIP. Le Groupe a travaillé en étroite collaboration avec l'UIP pour préparer l'Assemblée et il met au point un programme mémorable qui excellera non seulement par son contenu mais aussi par sa forme innovante. Cette assemblée sera une édition exceptionnelle qui abordera les défis et les opportunités que rencontrent aujourd'hui les démocraties parlementaires. Des intervenants de renom ont été invités à s'y exprimer pour assurer un débat attrayant et instructif. L'Assemblée, qui durera cinq jours, sera ponctuée de réunions associant les valeurs de l'UIP à la perspective canadienne sur la démocratie parlementaire. Elle aura pour thème principal les défis de la citoyenneté, de l'identité et de la diversité linguistique et culturelle. Ce programme dynamique sera mis en valeur par les technologies de pointe dont est doté le Centre des congrès de Québec, centre de conférences ultramoderne, réputé dans le monde entier pour sa compétence dans l'organisation d'événements "verts". Autour du Centre des congrès, il y a les rues pavées qui accueillent les visiteurs dans ce qui est le berceau de la langue française en Amérique du Nord. La ville de Québec, au cœur de l'histoire canadienne, est pétrie de francophonie et riche d'une gastronomie canadienne et internationale exceptionnelle. M. Oliver se réjouit à la perspective d'y accueillir les délégués en octobre.

Une vidéo d'invitation à la 127^{ème} Assemblée de l'UIP à Québec mettant en scène le Président du Sénat du Canada, M. Noël Kinsella, et le Président de la Chambre des Communes du Canada, M. Andrew Scheer, est projetée.

Point 14 de l'ordre du jour

PROCHAINES REUNIONS INTERPARLEMENTAIRES

(CL/190/14-P.1)

Le Secrétaire général dit que l'approbation du Conseil est nécessaire pour cinq des réunions spécialisées qui sont énumérées dans le document CL/190/14-P.1. Comme cela est indiqué dans cette liste, ces réunions soit n'ont pas d'incidences financières, soit sont financées par le budget ordinaire et/ou des sources externes. La Conférence mondiale sur l'e-Parlement figurant sur la liste a été reportée à une année ultérieure et son approbation n'est donc plus nécessaire.

Le Président croit comprendre que le Conseil souhaite approuver ces cinq réunions spécialisés.

Il en est ainsi décidé.

a) Réunions statutaires

(CL/190/14a)-P-1)

Le Secrétaire général dit que, suite à l'invitation lancée par l'Assemblée nationale de l'Equateur d'accueillir la 128^{ème} Assemblée, une mission de l'UIP s'est rendue dans le pays et qu'elle en est revenue pleinement convaincue que toutes les conditions du succès de l'Assemblée étaient réunies. Le rapport détaillé de la mission figure dans le document CL/190/14a)-P.1, où l'on trouve en outre des informations sur les préparatifs de l'Assemblée.

Le Président dit qu'il considère que le Conseil souhaite approuver la recommandation, figurant dans le document CL/190/14a)-P.1, de tenir la 128^{ème} Assemblée de l'UIP à Quito, en Equateur, du 22 au 27 mars 2013.

Il en est ainsi décidé.

M. J.C. Cassinelli (Equateur) invite ses collègues parlementaires du monde entier à prendre part à la 128^{ème} Assemblée à Quito, site classé au patrimoine mondial, où ils recevront l'accueil chaleureux habituellement réservé aux visiteurs.

Une vidéo d'invitation à la 128^{ème} Assemblée de l'UIP à Quito mettant en scène le Président de la République de l'Equateur, M. Rafael Correa, est projetée.

b) Réunions spécialisées et autres
(CL/190/14b)-P.1)

Le Secrétaire général, rappelant la réunion annuelle organisée depuis 2010 en vue de développer les contacts avec les parlements des pays insulaires du Pacifique et d'en encourager l'adhésion à l'UIP, appelle l'attention sur la proposition, présentée dans le document CL/190/14b)-P.1, de tenir la troisième édition de cette réunion au Samoa, en août 2012, sur le thème de la proximité avec les citoyens.

Le Président croit comprendre que le Conseil entend approuver la recommandation du Comité exécutif de souscrire à cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

Point 15 de l'ordre du jour

ELECTIONS AU COMITE EXECUTIF
(CL/190/15-P.1)

Le Président dit qu'un membre doit être élu en remplacement de Mme D. Stump (Suisse), qui n'est plus parlementaire. Le Groupe des Douze Plus a proposé la candidature de M. P.-F. Veillon (Suisse) qui achèverait ainsi le mandat de Mme Stump jusqu'en octobre 2013. Le Président croit savoir que le Conseil souhaite approuver cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

La session est close à 16 h.10.